

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L'OBJECTIF

## PARTIE A

### IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014TC16RFTN010
Intitulé	Amazonie
Version	2017.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	29 mai 2018

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>1</b>
INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS.....	4
<b>3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE.....</b>	<b>7</b>
3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION .....	7
3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ...	13
AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	13
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 1.7C .....	13
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 1.7C.1 .....	14
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 2.7C .....	15
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 2.7C.2.....	16
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6C .....	17
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6C.4.....	18
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 3.6D .....	19
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 3.6D.3.....	20
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6C .....	21
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6C.6.....	22
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 4.6D .....	23
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 4.6D.5.....	24
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 5.9A .....	25
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 5.9A.7.....	26
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 6.9A .....	27
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 6.9A.8.....	28
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 7.3B .....	29
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 7.3B.9.....	30
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 8.3B .....	31
TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - 8.3B.10.....	32
AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE.....	33
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 10.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSNATIONAL .....	33
TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - 9.AXE PRIORITAIRE RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE - VOLET TRANSFRONTALIER .....	34
3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE.....	35
3.4. DONNÉES FINANCIÈRES .....	37
TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME .....	37
LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDIQUÉ (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE).....	38
TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION .....	39
TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIENT À L'UNION .....	40
(1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. ....	40
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>41</b>
<b>5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES.....</b>	<b>43</b>
A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	43
B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. ....	46
<b>6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 47</b>	<b>47</b>
<b>7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>48</b>
<b>8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....</b>	<b>49</b>
8.1. GRANDS PROJETS .....	49
TABLEAU 7: GRANDS PROJETS .....	49

PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE. ....	49
TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. ....	49
8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS .....	50
TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC).....	51
PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE.....	52
<b>9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....</b>	<b>53</b>
9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	53
9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	55
9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] .....	56
9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....	57
9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013].....	58
<b>10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013.....</b>	<b>59</b>
10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; .....	59
10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION .....	61
<b>11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013].....</b>	<b>62</b>
11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION .....	62
11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER .....	63
11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT).....	64
11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE .....	65
<b>13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE .....</b>	<b>66</b>
<b>14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] .....</b>	<b>67</b>
<b>DOCUMENTS.....</b>	<b>68</b>
<b>RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION.....</b>	<b>69</b>

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

**Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

### 2.1 Les données financières

La maquette du PCIA s'élève à 27,84M€ en CT dont 18,89M€ en FEDER- CTE.

Au 31/12/17, le rythme de programmation du PCIA a atteint sa vitesse de croisière. En effet, en plus du Comité de suivi qui s'est tenu en décembre 2017, il y a eu deux consultations écrites, en février et juillet 2017. Ces instances ont permis d'instruire en 2017, 7 nouveaux projets, pour 6 912 255,28€ dont 4 123 990,13€ de FEDER-CTE.

Ainsi, depuis le début de la programmation en 2016, au total 9 opérations ont été retenues représentant 7,8M€ en CT dont 4,7M€ en UE, soit 25% de la maquette.

Cette hausse significative du taux de programmation a pu arriver, malgré le manque de maîtrise, d'adaptation et de complémentarité des applications de suivi administratif et financier (Synergie-CTE, SIFA, ASTRE). Et, pour pallier les délais de prise en main, les services instructeurs ont dû effectuer du rattrapage ; tandis que certaines étapes de la piste d'audit ont été réalisées hors outils.

Plusieurs porteurs de projets ont été informés et/ou accompagnés, tout au long de l'année 2017, dans le cadre de la concrétisation de leur demande de subvention. En cela, une douzaine de projets ont pu être présentés lors du Comité de sélection en présentiel, le 12 décembre 2017. Pour rappel, le premier comité de sélection (2016) n'avait statué que sur 5 projets, tandis que seuls 2 projets avaient été programmés sans réserve.

Cette hausse exponentielle du nombre de projets instruits et présentés, en comité de sélection, est la résultante directe de l'implémentation et de la consolidation de la stratégie de communication, et d'accompagnement des porteurs de projets potentiels, mise en place par le Pôle Affaires Européennes. Ainsi, bien que l'ensemble des activités de la Guyane aient été ralenties – voire complètement arrêtées – par les mouvements sociaux de mars à avril 2017, plusieurs sessions d'informations générales et spécifiques ont été organisées, au cours de l'année 2017.

Par ailleurs, plusieurs actions de communications sur le PCIA, et les autres fonds européens gérés par la CTG, ont été réalisées en 2017. Aussi, le secrétariat conjoint a participé et contribué à de nombreux échanges extracommunautaires :

- Mars 2017 : Formation technique aux modalités de financement PCIA, réalisée à la caserne fédérale des pompiers de Macapá, en partenariat avec le SDIS 973 ;
- Juin 2017 : Session d'information sur les modalités de réponse à l'appel à projets Biodiversité et Cultures ;
- Septembre 2017 : Session d'information sur l'appel à projets Biodiversité et Cultures ;
- Octobre 2017 : Conférence des Régions ultrapériphériques (RUP) et sessions d'information générales à Saint-Georges et Oiapoque ;
- Novembre 2017 : Session d'informations générales à Saint-Laurent du Maroni ;

- Décembre 2017 : Comités de suivi et de sélection PCIA, en marge desquels des actions de communication ont été réalisées pour valoriser les 10 ans de la Coopération Amazonienne.

La maquette se décline sur 5 axes répartis sur 2 volets. Au total il y a donc 10 axes sur le PCIA. L'axe 1, relatif aux transports concentre l'essentiel des crédits avec une enveloppe de 6,3M€ dont l'essentiel (6M€) relève du volet transfrontalier. Elle renvoie notamment au projet de bac à grande capacité sur le Maroni, pour lequel une grande partie des crédits est a priori réservée. Ce projet étant lourd en termes budgétaires, il permettrait sans doute de consommer la majorité de la quote-part FEDER annuelle du PCIA.

Les axes 2 et 3, relevant respectivement de la biodiversité/culture et du sanitaire/ social, disposent d'enveloppes équivalentes (près de 5M€), réparties entre les deux volets TN et TF. Enfin, l'axe 4, orienté vers le développement économique, est lésé avec une enveloppe relativement faible (1,2M€), inférieure à celle de l'assistance technique du programme (1,5M€).

## 2.2 Les instruments financiers

Aucun instrument d'ingénierie financière n'a été programmé au 31/12/17 sur le PCIA. Il n'est d'ailleurs pas prévu que des instruments financiers soient soutenus par ce fonds.

## 2.3 Les indicateurs

7 axes sur 10 ont été programmés en 2017. Ceux-ci témoignent de la bonne dynamique de programmation, qu'a fait preuve le Programme de Coopération (PC). A noter qu'aucune dépense n'a pu être certifiée à ce jour, les indicateurs financiers restent par conséquent à « 0 » pour ce RAMO. Cependant cela changera l'année suivante. En effet, dès janvier 2018 un appel de fonds devrait être fait.

Concernant les autres axes qui ne sont pas encore programmés, nous mettrons comme valeur « 0 », en précisant qu'il y a une absence de programmation.

Aussi, quelques bémols relatifs au renseignement des indicateurs sont à relever :

- Les données communiquées par les chefs de file, restent du déclaratif, que ce soit lors dépôt, à l'acompte ou au solde- nous n'avons aucun moyen de vérifier la pertinence des chiffres transmis par le porteur ;
- Certains besoins n'ont pas été couverts par les trames communes, en matière de suivi et d'évaluation notamment. C'est le cas pour la demande de subvention, le rapport d'instruction, et la Convention par exemple.
- Synergie- CTE n'est toujours pas accessible pour les chargés d'évaluation rendant impossible toute requête ou extraction au 31/12/17. Le travail s'est donc établi de façon « manuelle » pour assurer la récolte, le suivi et la sécurisation des données, grâce aux volets complémentaires Evaluation (VCE).
- De nombreux indicateurs sont issus de données macro-économiques et reposent sur une agrégation de dossiers, ou pour les indicateurs de résultats sur des données pluriannuelles.
- A contrario, d'autres indicateurs ne sont liés qu'à la réalisation d'un projet phare: le Bac du Maroni.

Des outils ont été mis en place manuellement par l'autorité de gestion (VCE), pour pallier aux manques et s'adapter aux besoins de l'évaluation. Ils permettent de maintenir un lien continu entre l'instructeur, le porteur,

l'évaluateur et le pilote. Ces derniers participent non seulement à la récupération des données réglementaires (principes horizontaux, indicateurs obligatoires), mais également des données complémentaires, valorisant ainsi les projets soutenus de manière qualitative et permettant à terme d'illustrer au mieux leurs réalisations sur le territoire.

Enfin, l'AG ne présage pas de risques importants, quant à l'atteinte des indicateurs du cadre de performance en 2018 car un appel à projets (AAP) « Biodiversité/ culture » a été lancé courant 2017.

Cependant, suite aux mouvements sociaux de mars/ avril 2017, qui a mis à l'arrêt toute l'économie locale-aussi bien du secteur privé que du public, durant plus d'un mois- cet AAP a accusé d'un retard important. Ainsi, la remise des projets a donc été décalée jusqu'en septembre 2017.

D'autres AAP seront lancés au cours de la programmation (notamment sur le Développement économique en 2018), afin de booster la programmation.

### 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

#### 3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

Identificateur	Axe prioritaire	<b>Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.</b>
1	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier	<p>La circulation des biens et des personnes reste encore difficile sur au sein de l'espace transfrontalier. Malgré leur développement récent, les infrastructures routières s'avèrent insuffisantes entre le Suriname, la Guyane et l'Amapa – au vu de la croissance économique et démographique. Les échanges maritimes, entre les ports de Cayenne, de Paramaribo et de Macapa notamment, restent encore faibles. Et, alors même que les connexions aériennes semblent être un choix évident dans cet espace de coopération (du fait de son étendue), elles restent très peu développées. Le transport fluvial, alternative de choix, reste à approfondir et améliorer sur les zones transfrontalières.</p> <p>Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 8M€ en CT dont 6M€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2017 sur cet axe. Le dossier du Bac est encore en cours de négociation avec le Suriname mais le dossier est prêt. Dès que les accords cadre seront signés, le projet pourra être programmé.</p>
10	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational	<p>L'objectif de cet axe est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération et des projets cofinancés, ainsi que d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens et les dispositifs européens. Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité de la programmation, et la transparence de l'utilisation des fonds européens. Cet axe s'élève à 510 488M€ en CT dont 382 866M€ de FEDER.</p> <p>L'opération consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes sur le FEDER-CTE.</p> <p>Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2.17 ETP sur le FEDER-CTE, l'achat de fournitures de bureau, les frais de communication, les dépenses d'interprétariat, les frais de déplacement et les études réalisées dans le cadre du FEDER-CTE.</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>La période financée de ce premier projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sont les mêmes que celles de la demande de subvention Assistance technique transfrontalière. La clé de répartition pour ce dossier Assistance technique transnationale est 25,52%.</p>
2	Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational	<p>Les infrastructures routières et aéroportuaires sur l'ensemble de la zone de coopération (Guyana, Suriname, Guyane et les trois Etats brésiliens) restent peu adaptées, et les ports ne semblent pas en mesure d'absorber l'augmentation inévitable du trafic.</p> <p>Les flux de personnes et de marchandises sont également faibles vers l'extérieur du Plateau des Guyanes (pour la Guyane et le Nord-Brésil notamment).</p> <p>L'enjeu est donc de désenclaver l'espace de coopération et de fluidifier les échanges. Ce volet concerne davantage les actions de coordination de l'offre de transports. Il s'agit d'adapter et d'accroître la mobilité des biens et des personnes, dans le but de répondre aux besoins de la zone tout restant respectueux de l'environnement.</p> <p>Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 582 000€ en CT dont 291 000€ de FEDER.</p> <p>Le projet consiste à la réalisation d'une étude prospective sur les possibilités de mise en œuvre d'un dispositif de cabotage à l'échelle régionale et interrégionale. A terme, cette étude permettrait d'établir la desserte des différentes zones d'activités portuaires du littoral du Plateau des Guyanes (Guyane, Amapa, Parà et Suriname).</p>
3	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier	<p>Les espaces transfrontaliers de la zone de coopération jouissent d'une richesse naturelle exceptionnelle, alimentée par le Maroni et l'Oyapock. Deux enjeux essentiels sont donc à prendre en compte : la protection de l'environnement (et la restauration des sites pollués ou endommagés) et la valorisation économique de ces bassins.</p> <p>Il s'agit donc au travers de cet axe de renforcer et de diffuser les connaissances sur l'environnement et ses ressources, de définir des stratégies de protection/restauration transfrontalières et de transférer les expertises sur l'ensemble des opérations de gestion et de valorisation de la biodiversité.</p> <p>Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 5M€ en CT</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		dont 3,25M€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2017 sur cet axe.
4	Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational	<p>Il existe déjà une certaine logique de coopération en matière de préservation de biodiversité au sein de la zone de coopération. Plusieurs espaces protégés bénéficient de stratégies de gestion durable (comme le PNRG ou le Central Suriname Natural Reserve). Les projets transnationaux disposent donc déjà d'une base intéressante pour se développer. Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 2,3M€ en CT dont 1,72M€ de FEDER. Un appel à projet (AAP) a été lancé au 2nd semestre 2017 afin de booster la programmation. A l'issue de cet AAP relatif à la Biodiversité/ Culture, 2 projets ont été retenus : "RenfoRésAP" et " ECOSEO". Le projet « RenfoRésAP » soutenu par le Parc Amazonien a pour visée de renforcer le réseau des aires protégées du plateau des Guyanes et leurs contributions à un développement local durable et respectueux des cultures et des modes de vie en site amazonien isolé. Il s'agit d'une action multi-partenariale transnationale portée par les gestionnaires d'aires protégées du Suriname, du Guyana et de la Guyane Française.</p> <p>Concernant le projet « ECOSEO » porté par WWF, il a pour objectif, en créant un observatoire, de valoriser et de promouvoir les bénéfices concrets tirés des écosystèmes, afin de permettre une concertation transnationale sur la meilleure stratégie collective de préservation des principaux services écosystémiques.</p>
5	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable	<p>Nombreuses problématiques sociales et sanitaires restent sans réponse adéquate dans les espaces transfrontaliers, malgré leur développement économique exponentiel. Les taux de chômage sont élevés, tandis que les niveaux d'éducation, de formation et de prise en charge sanitaire s'avèrent relativement bas – notamment pour les populations de l'intérieur. Alors que certaines maladies sont endémiques, de part et d'autre des frontières (VIH, dengue, paludisme, contaminations au mercure, etc.) – et que l'offre de soins s'avère défailante. Cet axe doit permettre de renforcer les connaissances sur les pathologies spécifiques propres aux espaces transfrontaliers, de développer une prise en charge adaptée et d'améliorer la prévention de ces maladies. En termes d'action sociale, il doit faciliter l'accompagnement des populations les plus vulnérables (isolées, jeunes, femmes, etc.) des bassins de l'Oyapock et du Maroni.</p> <p>Cet axe s'élève à 4,8M€ en CT dont 2,88M€ de FEDER. L'objectif principal du projet OCS est de faire baisser de façon drastique le nombre de nouvelles</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		contaminations du VIH (Virus Immuno déficience Humaine) ; Simultanément il s'agira de faire baisser le nombre de grossesses non désirées en particulier des mineurs et faire chuter durablement le nombre d'actes de violences envers les femmes. Ce projet s'adresse en priorité aux populations transfrontalières mais pourra s'étendre à l'ensemble de la population guyanaise pour une meilleure maîtrise de l'épidémie. Concernant, le projet « MaHeVI » soutenu par le CHAR, concerne l'étude des hépatites B, C et D ainsi que du VIH dans la population adulte du Maroni.
6	Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et	<p>Les pathologies dont souffrent les populations de l'espace de coopération sont très souvent liées aux spécificités naturelles et climatiques du Plateau des Guyanes, ainsi qu'à des conditions sanitaires peu adéquates. Les pathogènes du VIH diffèrent par exemple de ceux présents dans un environnement européen, et sont d'autant plus transmissibles que les populations vulnérables sont très peu informées et prises en charge.</p> <p>Ce volet doit permettre d'approfondir les connaissances sur les pathologies spécifiques à l'ensemble de la zone, tout en contribuant à diminuer les causes de l'exclusion sociale et de l'accès inégal aux soins. En cela, les projets de renforcement des connaissances (recherche, formation, transfert de compétences, etc.) seront considérés prioritairement.</p> <p>Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 2,7M€ en CT dont 2,025M€ de FEDER.</p> <p>Le projet de la Croix rouge a été programmé lors du comité de sélection d'octobre 2016 sur cet axe. Néanmoins le comité de suivi a demandé au porteur de projet de revoir son plan de financement à la baisse afin que sa programmation soit effective.</p> <p>L'objectif de ce projet est de réduire l'impact des épidémies de maladies vectorielles sur le Plateau des Guyanes (Guyana, Suriname et Guyane plus particulièrement), via la création d'un réseau régional d'échange de bonnes pratiques pour les pouvoirs publics et la mise en œuvre d'opérations locales.</p>
7	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière	La croissance des échanges entre le Suriname, la Guyane et l'Amapa est fortement ralentie par le développement difficile et l'absence de véritable ouverture à l'internationalisation des entreprises locales. La Guyane, le Suriname et l'Amapa étant en plein essor économique et démographique, il est essentiel de renforcer la

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>compétitivité des entreprises et les échanges économiques de l'espace transfrontalier. Pour cela, cet axe doit permettre d'améliorer la connaissance des marchés de la zone, de lever les différents freins au commerce et d'encourager les processus innovants.</p> <p>Le volet transfrontalier ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 1,66M€ en CT dont 0,8M€ de FEDER. Le projet consiste à développer des filières agro-industrielles sur le plateau des Guyanes. Il prend la forme d'expérimentations coordonnées concernant la production de cultures agro-industrielles sur les deux territoires Guyane (Iracoubo) et Suriname ((Phedra). A terme, il permettra d'obtenir des données technico-économiques quant à leur possibilité de mise sur le marché et de valorisation pour les industriels.</p>
8	Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale	<p>Bien que croissants, les échanges commerciaux dans le Plateau des Guyanes sont encore limités, et se tournent davantage vers l'Amérique du Nord et l'Union Européenne. Ceci s'explique aussi bien par la fragilité du tissu entrepreneurial du Plateau des Guyanes que par les limites matérielles et immatérielles aux échanges commerciaux (transports, assurances, normes, etc.).</p> <p>Cet axe doit donc permettre de renforcer la vitalité économique de l'ensemble de la zone de coopération, grâce surtout à une meilleure connaissance des marchés – aussi bien de la zone de coopération que de l'Union Européenne. L'amélioration de la compétitivité des entreprises, dans les secteurs porteurs (écotourisme, technologies de l'information et de la communication, énergies renouvelables, innovation, etc.) est donc un enjeu essentiel.</p> <p>Le volet transnational ne concerne que les projets dont le chef de file a un ou plusieurs partenaires issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas. Il est également valable quand les partenaires sont à la fois issus du Guyana, du Para et/ou d'Amazonas et d'Amapa et/ou du Suriname. Cet axe s'élève à 800 000€ en CT dont 400 000€ de FEDER. Aucun dossier n'a été programmé en 2016 sur cet axe.</p>
9	Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier	<p>L'objectif de cet axe est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du Programme de coopération ainsi que d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens et les dispositifs européens.</p> <p>Le Programme doit en effet assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Il s'agit par ce biais-là à la fois de valoriser l'action des fonds européens, du Programme en particulier, auprès de la population de l'espace de</p>

Identificateur	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes.
		<p>coopération, mais également d'assurer l'absorption des fonds européens dans une logique d'efficacité et la transparence de leur utilisation. Cet axe s'élève à 1,5M€ en CT dont 1,1M€ de FEDER.</p> <p>L'opération consiste à financer les besoins en fonctionnement du Pôle des Affaires européennes sur le FEDER-CTE.</p> <p>Les frais de fonctionnement englobent la masse salariale de 2.17 ETP sur le FEDER-CTE, l'achat de fournitures de bureau, les frais de communication, les dépenses d'interprétariat, les frais de déplacement et les études réalisées dans le cadre du FEDER-CTE.</p> <p>La période financée de ce premier projet débute en janvier 2015 et prend fin en décembre 2022.</p> <p>Les dépenses présentées sont les mêmes que celles de la demande de subvention Assistance technique transnational. La clé de répartition pour ce dossier Assistance technique volet transfrontalier est de 74,48%.</p>

### 3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 1.7c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	1,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00	0,00	0,00
F	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00
S	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	1 - Accroître la mobilité des personnes et des biens au sein de l'espace transfrontalier de coopération

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 1.7c.1**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	Nombre	11 700,00	2012	25 000,00	14 910,00		
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	Equivalent UVP (unité de véhicules particuliers)	7 800,00	2012	24 000,00	11 752,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1-1	Nombre de passagers transitant chaque année sur le Maroni par le bac	18 265,00		11 700,00		11 700,00	
OS1-2	Nombre de véhicules transitant par le bac	13 667,00		7 800,00		7 800,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 2.7c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	0,00	
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	2,00	1,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	0,00	0,00	0,00
S	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	1,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational</b>
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	2 - Accroître la mobilité des biens et des personnes au sein de l'espace transnational de coopération

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 2.7c.2**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	Nombre	27 072,00	2013	30 000,00	27 072,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS1B1	Nombre de passagers transitant par l'aéroport F. Eboué	27 072,00		27 072,00		27 072,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
F	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS3A3	Nombre de personnes formées ou sensibilisées aux problématiques patrimoniales et culturelles dans l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	4 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6c.4**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	5,00	2,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 3.6d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	100,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	3 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transfrontalier

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 3.6d.3**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	Nombre	100,00	2014	130,00	100,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2A1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) issus de projets collaboratifs valorisant le patrimoine naturel de l'espace transfrontalier de coopération	100,00		100,00		100,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6c**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Renforcer la protection et la valorisation du patrimoine culturel de l'espace de coopération (notamment des cultures et savoirs traditionnels des populations des fleuves et de l'intérieur)

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6c.6**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	Nombre	2,00	2012	3,00	2,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS3A1	Nombre d'éléments de patrimoine faisant l'objet de protection ou d'initiatives de recherche-action permettant une amélioration des connaissances et savoir-faire communs et spécifiques dans l'espace de coopération	2,00		2,00		2,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 4.6d**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	0,00	
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	50,00	2 560,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00
S	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational</b>
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	5 - Mieux protéger, gérer et valoriser la biodiversité exceptionnelle de l'espace de coopération transnational

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 4.6d.5**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	Nombre	80,00	2014	100,00	80,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS2B1	Nombre de supports (ouvrages, rapports scientifiques, plateformes numériques multilingues, etc.) valorisant le patrimoine naturel de l'espace transnational de coopération issus de projets collaboratifs	80,00		80,00		80,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 5.9a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	0,00	
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	3,00	1,00	
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	0,00	
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	Nombre	3,00	18,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
F	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS4A3	Nombre d'études ou de publications permettant une amélioration des connaissances sur les pathologies communes et spécifiques de la zone de coopération	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable</b>
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	7 - Développer des réponses sanitaires et sociales communes adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace transfrontalier de coopération, en particulier des populations les plus vulnérables

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 5.9a.7**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	%	20,00	2011	15,00	20,00		

  

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4A1	Part des patients transfrontaliers pris en charge dans des centres de santé bénéficiant de services sanitaires et sociaux améliorés	20,00		20,00		20,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</b> <b>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</b>
<b>Priorité d'investissement</b>	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 6.9a**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2,00	3,00	
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	0,00	
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	2,00	2,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	3,00	0,00	0,00
F	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	0,00	0,00	0,00
S	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	2,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational</b> <b>Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et</b>
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	8 - Développer des réponses sanitaires adaptées aux besoins spécifiques des populations de l'espace de coopération transnational

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 6.9a.8**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	Nombre	1,00	2012	2,00	1,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS4B1	Nombre de rencontres scientifiques internationales portant sur des questions sanitaires/sociales organisées dans l'espace de coopération	1,00		1,00		1,00	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 7.3b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	20,00	0,00	
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	0,00	
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	100 000,00	0,00	
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	120,00	0,00	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00
S	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	9 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transfrontalière

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 7.3b.9**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	Millions d'euros	9,10	2013	10,00	7,80		
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	Millions d'euros	1,30	2013	1,48	8,70		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5A1	Volumes des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (importations)	9,10		9,10		9,10	
OS5A2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane, le Suriname et l'Amapa (exportations)	1,30		1,30		1,30	

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 8.3b**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	15,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	30 000,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
F	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.
S	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	5,00	0,00	Au 31 décembre 2017, aucun dossier n'a été programmé sur cet axe.

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00
F	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00
S	OSSB3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

<b>Axe prioritaire</b>	<b>8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale</b>
Priorité d'investissement	3b - Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en ce qui concerne leur internationalisation
Objectif spécifique	10 - Améliorer les conditions du développement des échanges économiques dans la zone de coopération transnationale

**Tableau 1: Indicateurs de résultat - 8.3b.10**

Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2023) Total	2017 Total	2017 Qualitatif	Observations
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	Euros	72 545,00	2013	100 000,00	119 968,00		
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	Euros	36 200,00	2014	50 000,00	9 594,00		

Identificateur	Indicateur	2016 Total	2016 Qualitatif	2015 Total	2015 Qualitatif	2014 Total	2014 Qualitatif
OS5B1	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyane (importations)	72 545,00		72 545,00		72 545,00	
OS5B2	Volume des échanges commerciaux entre la Guyane et le Guyana (exportations)	36 200,00		36 200,00		36 200,00	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 10.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	1,02	
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	1,02	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	3,57	
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	10,00	3,57	
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,55	
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	0,75	0,55	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

**Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - 9.Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier**

(1)	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur cible	2017	Observations
F	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,98	
S	AT1	Nombre de comités de programmation	Nombre	7,00	2,98	
F	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	10,43	
S	AT2	Nombre de parutions	Nombre	20,00	10,43	
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	Nombre	1,75	1,62	

(1)	Identificateur	Indicateur	2016	2015	2014
F	AT1	Nombre de comités de programmation	1,00	0,00	0,00
S	AT1	Nombre de comités de programmation	1,00	0,00	0,00
F	AT2	Nombre de parutions	9,00	0,00	0,00
S	AT2	Nombre de parutions	9,00	0,00	0,00
F	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00	0,00	0,00
S	AT3	Nombre d'ETP financés sur l'AT du PCIA	0,00	0,00	0,00

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

### 3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur cible (2023) - Total	2017	Observations
1	F	IF	Indicateur financier	€	2 285 714€	8 000 000,00	0,00	
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre	2	3,00	0,00	
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre	0	1,00	0,00	
2	F	IF	Indicateur financier	€	166 286€	582 000,00	0,00	
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre	1	2,00	1,00	
3	F	IF	Indicateur financier	€	1 428 572€	5 000 000,00	0,00	
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	20	100,00	0,00	
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	2	5,00	0,00	
4	F	IF	Indicateur financier	€	657 142€	2 300 000,00	0,00	
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre	10	50,00	2 560,00	
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	0,00	
5	F	IF	Indicateur financier	€	1 371 428€	4 800 000,00	0,00	
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre	2	3,00	1,00	
6	F	IF	Indicateur financier	€	771 428€	2 700 000,00	0,00	
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre	1	2,00	3,00	
7	F	IF	Indicateur financier	€	473 170€	1 656 098,00	0,00	
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre	50	120,00	0,00	
8	F	IF	Indicateur financier	€	228 572€	800 000,00	0,00	
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre	2	5,00	0,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
1	F	IF	Indicateur financier	€			
1	I	OS1A5	Nombre de versements effectués pour les travaux de mise en oeuvre du bac sur le Maroni	Nombre			
1	O	OS1A4	Nombre de bac sur le Maroni	Nombre			
2	F	IF	Indicateur financier	€			
2	O	OS1-3	Nombre d'études dans le domaine des transports et des aménagements qui en découlent	Nombre			
3	F	IF	Indicateur financier	€			
3	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre			
3	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre			
4	F	IF	Indicateur financier	€			
4	O	OS2A2	Nombre de personnes sensibilisées ou formées aux problématiques environnementales	Nombre			
4	O	OS3A2	Nombre d'actions ou manifestations portées par des structures associatives de promotion du patrimoine culturel commun à l'espace de coopération	Nombre			
5	F	IF	Indicateur financier	€			
5	O	OS4-2	Nombre de projets de recherche sur des thématiques sanitaires et sociales communes à l'espace de coopération	Nombre			
6	F	IF	Indicateur financier	€			
6	O	OS4B2	Nombre d'études ou de publications scientifiques mobilisant des auteurs de différentes régions de l'espace de coopération	Nombre			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	2016	2015	2014
7	F	IF	Indicateur financier	€			
7	O	OS5A3	Nombre de participants à des actions collectives et de sensibilisation (entreprises, institutionnels, porteurs de projets, etc.)	Nombre			
8	F	IF	Indicateur financier	€			
8	O	OS5B3	Nombre d'actions collectives ou d'outils destinés à améliorer la connaissance des marchés de l'espace de coopération (études, formations, projets communs, etc.)	Nombre			

### 3.4. Données financières

**Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

Axe prioritaire	Fonds	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Total	8 000 000,00	75,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
2	FEDER	Total	582 000,00	50,00	200 000,00	34,36%	200 000,00	40 321,00	6,93%	1
3	FEDER	Total	5 000 000,00	65,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
4	FEDER	Total	2 300 000,00	75,00	1 908 701,00	82,99%	1 163 135,00	0,00	0,00%	2
5	FEDER	Total	4 800 000,00	60,00	2 588 534,00	53,93%	1 158 125,00	0,00	0,00%	2
6	FEDER	Total	2 700 000,00	75,00	565 860,00	20,96%	415 860,00	0,00	0,00%	1
7	FEDER	Total	1 656 098,00	50,00	700 346,00	42,29%	525 260,00	0,00	0,00%	1
8	FEDER	Total	800 000,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
10	FEDER	Total	510 488,00	75,00	471 987,00	92,46%	353 990,00	0,00	0,00%	1
9	FEDER	Total	1 489 512,00	75,00	1 377 174,00	92,46%	1 032 880,00	0,00	0,00%	1
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>		<b>27 838 098,00</b>	<b>67,89</b>	<b>7 812 602,00</b>	<b>28,06%</b>	<b>4 849 250,00</b>	<b>40 321,00</b>	<b>0,14%</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>			<b>27 838 098,00</b>	<b>67,89</b>	<b>7 812 602,00</b>	<b>28,06%</b>	<b>4 849 250,00</b>	<b>40 321,00</b>	<b>0,14%</b>	<b>9</b>

**Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)**

--

## Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

Axe prioritaire	Fonds	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	036	01	07	07	07		24	FR93	0,00	0,00	0,00	0
2	FEDER	039	01	05	07	07		12	FR93	200 000,00	200 000,00	40 321,00	1
3	FEDER	085	01	07	07	06		22	FR93	0,00	0,00	0,00	0
4	FEDER	085	01	05	07	06		24	FR93	1 908 701,00	1 163 135,00	0,00	2
5	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	2 588 534,00	1 158 125,00	0,00	2
6	FEDER	112	01	05	07	09		20	FR93	565 860,00	415 860,00	0,00	1
7	FEDER	122	01	05	07	03		24	FR93	700 346,00	525 260,00	0,00	1
8	FEDER	112	01	07	07	03		20	FR93	0,00	0,00	0,00	0
9	FEDER	121	01	07	07			18	FR920	1 377 174,00	1 032 880,00	0,00	1
10	FEDER	121	01	07	07			18	FR93	471 987,00	353 990,00	0,00	1

**Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union**

1. Opération (2)	2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations	3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)	4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion	5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100)
------------------	--	---	--	---

(1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

(2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Aucune évaluation spécifique sur le PCIA n'a été réalisée au cours de l'année 2017.

Cependant, il est à noter le fonctionnement régulier de la commission ad hoc évaluation interfonds.

Ainsi, en 2017, elle s'est réunie deux fois (le 03 février 2017 et le 13 juin 2017), pour aborder des questions telles que :

- L'avancement des programmes, en faisant remonter les alertes pour les axes concernés, par la révision à mi-parcours, incluant le cadre de performance ;
- La cartographie par fonds représentant l'impact des programmes sur le territoire guyanais, avec la collaboration du service Système d'Information Géographique (SIG) de la CTG ;
- les attentes de la Commission pour les RAMO 2017 ;
- ect

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

- Contexte interrégional

Il faudrait relever dans un premier temps, les difficultés liées à la particularité même d'un programme en présence de partenaires extra-communautaires. En effet, le PCIA repose sur le partenariat entre la CTG et des institutions brésiliennes, surinamaises et guyaniennes. Malgré des problématiques et enjeux communs, chacun des partenaires impliqués se distingue par des motivations et des intérêts divergents pour le développement conjoint des territoires de leur espace de coopération.

En plus de la dimension interculturelle à prendre en considération, des contraintes existent quant à l'utilisation de plusieurs langues de travail. Chaque document doit être traduit dans trois versions (anglais, néerlandais et portugais). Cela génère également des surcoûts pour les travaux de traduction pour le porteur de projet ainsi que pour l'Autorité de Gestion, voire des problèmes d'interprétation des textes ou de procédures parfois. Les délais de traitement et de réponse des partenaires extracommunautaires se voient donc considérablement allongés.

Des systèmes d'interprétation simultanée doivent également être prévus lors des comités de suivi, de sélection et de programmation.

Pour exemple, selon le type de projet présenté et le partenaire étranger concerné, l'avis de l'Ambassade de France, du Consulat de France, de l'Ambassadeur de la zone Antilles-Guyane et du représentant du CARIFORUM (Forum of the Caribbean Group of African, Caribbean and Pacific) peuvent être requis.

Les partenaires notamment les co-financeurs du PCIA n'ont pas d'équivalent dans leur hiérarchie administrative ou n'ont pas d'homologue dans leur ordre diplomatique interne.

Par conséquent, la CTG traite directement avec le Ministère des Affaires Étrangères du Suriname (État unitaire), celui du Guyana (par le biais également de la Consule honoraire) et l'Agence de Développement de l'état d'Amapa ainsi que les Gouvernements du Para, d'Amazonas et d'Amapa du Brésil (État fédéral). Le PCIA repose donc sur une collaboration dans laquelle les parties prenantes n'ont pas exactement la même marge de manœuvre sur les décisions politiques à prendre (État, États fédérés, collectivité territoriale). Ce qui ralentit voire limite le processus de décision.

Ces obstacles pourraient être contournés par l'organisation de missions récurrentes de formation et d'information sur le PCIA, dans les territoires extracommunautaires. En effet, le partenariat institutionnel du programme gagnerait considérablement à être animé au sein même de l'ensemble des instances impliquées ou à impliquer.

Seulement, l'organisation de ce type de réunions ne peut être, pour l'instant, qu'à la charge de l'Autorité de Gestion. Or, le budget dédié à l'assistance technique ne permet pas de déployer une véritable stratégie d'animation du programme et du partenariat sur la totalité de la zone de coopération.

- Impact politique régional

En raison des mouvements sociaux de mars/ avril 2017, qu'a connu le territoire de la Guyane et l'impossibilité pour les agents de franchir les barrages routiers et fluviaux pour se rendre dans les locaux du Pôle Affaires Européennes, certains dossiers ont dû être traités en mode « dégradé ».

Ainsi, ce mouvement sans précédent a eu un impact fort, sur certains choix politiques, pris afin d'assurer la pérennisation des tâches du PAE.

- Retard de projets d'envergure sur le PCIA

Les deux projets transfrontaliers fléchés sur l'axe 1 (aménagement des berges du Maroni et mise en service d'un bac amphi-drome à plus grande capacité) ont vu leur mise en œuvre retardée par la complexité et la sensibilité des négociations binationales, liées à la signature d'un protocole de partenariat pour la coopération du Suriname et de la Guyane.

- Transfert de l'autorité de gestion des fonds et clôture des anciens programmes

On peut relever en ce début de programmation quelques difficultés dues essentiellement au lancement effectif du PO. Le retard pris pour lancer la programmation des dossiers s'explique notamment par la charge de travail et l'implication des ressources humaines dédiées à la clôture du POA 2007-2013. La mise en place du service, la mutualisation effective et opérationnelle des équipes et l'adoption récente du programme ont également joué dans la prise de retard en termes de programmation.

Néanmoins, il est important de noter que lors des comités de suivi et de sélection de 2017, l'ensemble du personnel du PAE était mobilisé et investi afin de mener à bien ces deux comités.

- Mise en place des procédures de gestion spécifiques au PCIA

L'Autorité de Gestion a fait le choix de déployer une organisation multi-fonds avec le maximum de procédures communes à tous les FESI et de mutualisation des fonctions transversales : évaluation, communication, chaîne administrative, budgétaire et comptable...etc. Dans ce cadre, la déclinaison du DSGC du PCIA n'a été entamée qu'une fois que celui du FEDER-FSE, qui posait les jalons du tronc commun organisationnel, avait été adopté le 21 octobre 2016.

La version finale du DSGC a été adressée par l'AG le 27 décembre suite au premier Comité de Suivi du 13 octobre 2016 et à l'approbation des règlements par tous les partenaires. La CICC a émis un avis sans réserve en date du 19 janvier 2017 et la lettre de désignation officielle du premier ministre a été signée le 23 mars 2017. Parallèlement à la rédaction du DSCG, un guide de procédures PCIA a été élaboré.

- Disponibilité et mise à jour des outils et systèmes de suivi

Enfin, d'un point de vue purement technique, les modules du logiciel d'instruction (Synergie-CTE) relatif au dépôt, instruction et programmation des demandes de subvention sont disponibles et utilisés depuis le mois de mai 2017. Seule l'interface « Dépôt/Instruction » des projets était exploitable.

Bien que Synergie-CTE soit, à terme, destiné à être prise en main par les porteurs de projets eux-mêmes, les retards d'incrémentation et la complexité du logiciel n'ont pas permis l'ouverture de la plateforme aux chefs de file. Aussi, les services Pilotage et Instruction ont à leur charge à la fois la saisie des demandes (à partir d'un formulaire de demande de subvention spécifique) et l'instruction des projets/demandes de paiement. La piste d'audit a donc été adaptée, afin que soit respectées les obligations de séparation fonctionnelle et limités les risques d'erreurs. Le dernier module de l'application qui porte sur la gestion des dépenses acquittées, des CSF et des remboursements a été ouvert en février 2018.

A noter que suite aux mouvements sociaux des mois de mars-avril 2017, les priorités d'interventions du SI ont dû être modifiées sur demande du Président de la Collectivité afin de trouver une solution rapide pour les dossiers concernés dans les revendications. Les travaux du SIE sur Synergie CTE ont donc été mis en attente.

Deux agents du service ont pu bénéficier d'une formation menée par l'ASP en novembre 2017.

**b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.**

--

## **6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

**7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**8.1. Grands projets**

**Tableau 7: Grands projets**

Projet	CCI	Statut du GP	Investissements totaux	Coûts totaux éligibles	Date de notification/présentation prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Principales réalisations	Date de signature du premier marché de travaux (1)	Observations
--------	-----	--------------	------------------------	------------------------	--	--	---	--------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--------------

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.**

--

## 8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

## Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Coûts totaux éligibles	Total du soutien public	Contribution du PAC	PO	Axe prioritaire	Type de PAC	Présentation [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principales réalisations et principaux résultats	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	------------------------	-------------------------	---------------------	----	-----------------	-------------	---------------------------------------	---	--------------	--	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

**9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Axe prioritaire	1 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transnational
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Renforcement de l'offre de transport au sein de l'espace transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transfrontalier
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Protection et valorisation de la biodiversité exceptionnelle et du patrimoine naturel et culturel de l'espace de coopération transnational
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et sanitaires rencontrées par les population de l'espace transfrontalier de coopération, notamment les populations les plus vulnérable
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sanitaires rencontrées au sein de l'espace de coopération transnational Développer des solutions communes et adaptées aux problématiques sociales et
-----------------	--

--

Axe prioritaire	7 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transfrontalière
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Améliorer la compétitivité des entreprises de la zone de coopération transnationale
-----------------	---

--

Axe prioritaire	9 - Axe prioritaire relatif à l'Assistance Technique - volet transfrontalier
-----------------	--

--

**9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

--

**9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

--

**9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
2	40 000,00	13,75%
4	572 610,30	33,19%
<b>Total</b>	<b>612 610,30</b>	<b>3,24%</b>

--

**9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]**

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

--

**10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013**

**10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (en cas d'exécution)	Suivi (en cas d'exécution)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	------------------------------------	----------------------------

## 10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

**11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]**

**11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération**

--

**11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER**

--

### 11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Le Programme Amazonie 2014-2020 souhaite financer des projets qui contribuent à la Stratégie maritime de l'Union Européenne dans la région atlantique. En effet cette stratégie englobe également les pays de la zone de coopération et se base sur 4 priorités, que sont :

- la priorité 1 de la stratégie atlantique « Encourager l'esprit d'entreprise et d'innovation » se corrèle avec l'axe 4 (OT3) « Développement économique ». Il s'agit de garantir la compétitivité des entreprises des territoires de la zone de coopération et leur permettre de s'exporter à l'international. Les projets « ECOSEO » et « RenfoRésAP » convergent en ce sens ;
- la priorité 2 de cette stratégie « protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique » se rattache aux axes 2 (OT6) « Biodiversité/ culture » et 4 (OT3) « Développement économique ». Ils englobent la biodiversité marine, qui fait partie intégrante des richesses du Plateau des Guyanes. Le projet 2-GIDE contribue à ces objectifs ;
- la priorité 3 de la stratégie atlantique « améliorer l'accessibilité et la connectivité » se joint à l'axe 1 (OT7) « Transports », visant à permettre une fluidification des échanges de marchandises et de personnes sur les territoires de l'espace de coopération, grâce aux transports aériens/ maritimes/ fluviaux. L'étude de cabotage interrégional va dans ce sens, et contribuera également à renforcer les échanges sur le Plateau des Guyane ;
- la priorité 4 de cette stratégie « créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable » correspond à l'axe 3 (OT9) « sanitaire et social ». Il est question de favoriser l'accès aux soins et d'encourager la lutte contre la pauvreté et la discrimination. Les projets OCS, MAHeVI et Rempart anti-vectoriel contribuent tous les 3 à ces objectifs.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### **11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale**

--

### **13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

#### **14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	28 mai 2018		Ares(2018)2845146	Résumé à l'intention des citoyens PCIA	31 mai 2018	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A1, année: 2017 (7,80 < 9,10). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B2, année: 2017 (9 594,00 < 36 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 9, indicateur: OS5A2, année: 2017 (8,70 > 1,48). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49.1	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: 3b, objectif spécifique: 10, indicateur: OS5B1, année: 2017 (119 968,00 > 100 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4-2, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4-2, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 5 120,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: OS2A2, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52.1	Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 600,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 9a, indicateur: OS4A3, année: 2017. Veuillez vérifier.